

Direction Patients, Offre de Soins, Autonomie
Mission qualité et sécurité
des activités pharmaceutiques
et biologiques

ARRETE ARS/POSA/MQSAPB – 2012-03 du 13 juin 2012

**portant nomination des membres du
« comité de protection des personnes - Sud Méditerranée II »
sis hôpital Salvator - 249 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 09**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1123-1 et suivants ainsi que les articles R1123-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006.477 du 26 avril 2006 modifiant le chapitre 1er du titre II du livre Ier de la première partie du code de la santé publique relatif aux recherches biomédicales (dispositions réglementaires) ;

Vu le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Dominique DEROUBAIX, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi N° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique – Chapitre II recherche biomédicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant agrément dudit comité pour une durée de six ans ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 fixant le règlement intérieur type devant être adopté par les comités de protection des personnes ;

A R R E T E

Article 1er : sont nommés en qualité de membres du « comité de protection des personnes Sud Méditerranée II » sis hôpital Salvator 249 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 09, à compter du **12 juin 2012** :

1^{ER} COLLEGE (technique)

- Quatre personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :

Titulaires :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - M. le Pr. BERNARD Jean-Louis | (médecin) |
| - M. ROLLAND Pierre-Henri | (chercheur) |
| - M. le Dr. PRADEL Vincent | (biostatisticien-épidémiologiste) |
| - M. le Dr. BAGHDADI Houtin | (médecin) |

Suppléants :

- M. le Dr BOYER Laurent (biostatisticien-épidémiologiste)
- M. le Pr DUSSOL Bertrand (médecin)
- M. RAKOTONIAINA Zo (chercheur)
- (4^{ème} suppléant - désignation en cours)

- un médecin généraliste :

- M. le Dr SICHEL Claude (titulaire)
- M. le Dr REYES Pierre (suppléant)

- un pharmacien hospitalier :

- Mme le Dr SALES-AUSIAS Nathalie (titulaire)
- M. le Dr Stéphane HONORE (suppléant)

- un infirmier :

- Mme RAFFRAY Marie (titulaire)
- M. BOANICHE Patrick (suppléant)

2^{ème} COLLEGE (social)

- une personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique :

- M. TAILLEFER Dominique (titulaire)
- M. le Dr CAILLOL Michel (suppléant)

- un psychologue :

- Mme RICOEUR Janine (titulaire)
- Mme VINCENT Frédérique (suppléante)

- un travailleur social :

- M. NAURAYE Gilbert (titulaire)
- Mme LABAT Isabelle (suppléant)

- deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique :

- M. VIDAL Jean-Pierre (titulaire)
- Mme BOHBOT Delphine (titulaire)
- M. SCHWEITZER Olivier (suppléant)
- M. CECCALDI Marc André (suppléant)

- deux représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé :

- M. D'ANGIO Patrick (FNAIR) (titulaire)
- M. ACCIARO Jean (TRANSHEPATE) (titulaire)
- M. HULIN René (Association Française des Diabétiques – PACA) (suppléant)
- Mme ILTIS Marie-Hélène (ADMD-Association pour le droit de mourir dans la dignité) (suppléante)

Article 2 : La durée du mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au plus tard au terme de l'agrément du comité.

Article 3 : L'arrêté n° 2010.02 en date du 24 novembre 2010 fixant la composition du comité « Sud Méditerranée II », est abrogé.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 13 juin 2012

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes Côte d'Azur**



Dominique DEROUBAIX